

## Compte rendu de séance

### Séance du 26 Mai 2015

L' an 2015 et le 26 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en mairie sous la présidence de MEULOT ANDRE Maire

**Présents** : M. MEULOT ANDRE, Maire, Mmes : FLORENCE ALINE, GOULESQUE CELINE, GUENAUT NATHALIE, MOREAU CATHERINE, PAIN CLAUDE, ROBBE FRANCINE, ROUMEAS SUZEL, MM : AUBUSSON JEROME, CHESNEAU ROGER, PANTIN GAUTIER, PELICOT JOEL, POUDELET ERIC, RUELLE LAURENT, TRAVERS LAURENT

#### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 20/05/2015

Date d'affichage : 20/05/2015

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBBE FRANCINE

#### Objet(s) des délibérations

#### SOMMAIRE

CONTRIBUTION 2015 AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - 2015\_036

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LES SYNDICATS D'ENERGIES D'EURE ET LOIR, DE L'INDRE ET LOIRE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET/OU D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE - 2015\_037

TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION CHEMIN DES NIVEAUX - 2015\_038

EFFACEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DES NIVEAUX - 2015\_039

ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - 2015\_040

#### I FINANCES

##### 1° CONTRIBUTION 2015 AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT réf : 2015\_036

Le conseil municipal vote à l'unanimité le versement de la contribution 2015 au Fonds de Solidarité pour le Logement d'un montant de 679.05 € soit 0.45 € par habitant sur une base de 1509 habitants. Cette dépense sera inscrite à l'article 6557 du budget principal 2015.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## II VOIRIE ET URBANISME

### 1° ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LES SYNDICATS D'ENERGIES D'EURE ET LOIR, DE L'INDRE ET LOIRE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET/OU D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE réf : 2015\_037

Le conseil municipal

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445.4 et L.337.9

Vu le code des marchés publics

Vu le code général de collectivités territoriales

Vu l'acte constitutif joint en annexe

Considérant que la commune de Saint Antoine du Rocher a des besoins en matière

- fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure et Loir, de l'Indre et Loire, tous membres de l'entente « Pôle Énergie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire), le SDE 28 (Syndicat Départemental d'Énergies d'Eure et Loir) et le SDEI (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de Saint Antoine du Rocher, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Étant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal :

- décide de l'adhésion de la commune de Saint Antoine du Rocher au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique

- approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur Le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,

Prend acte que le syndicat de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus de groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint Antoine du Rocher, et ce sans distinction de procédures,

Autorise Monsieur Le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement ;

Autorise Monsieur Le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,

S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

Habilite le coordonnateur à solliciter en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Saint Antoine du Rocher

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*

## **2° TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION CHEMIN DES NIVEAUX** réf : 2015\_038

Le conseil municipal est informé que :

Dans le cadre du projet d'effacement du réseau de distribution publique d'énergie, le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire nous propose d'organiser et de coordonner la maîtrise d'ouvrage de l'effacement des réseaux de télécommunications de la partie génie civil et d'en préfinancer la réalisation.

Le câblage relevant de la prérogative d'ORANGE est exclu de cette intervention.

L'estimation sommaire liée à cette prestation s'élève à :

Génie civil	12 726.00 € TTC (tva à la charge de la commune)
Frais liés à l'opération	1 486.20 € HT (pas de tva à charge de la commune)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition du SIEIL, et autorise le Maire à signer la convention d'organisation et de coordination de la maîtrise d'ouvrage.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*

## **3° EFFACEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DES NIVEAUX réf : 2015\_039**

Le conseil municipal approuve l'avant-projet sommaire portant sur l'effacement des réseaux d'éclairage public Chemin des Niveaux.

Le montant de la participation communale s'élève à 5 614.62 € HT (tva prise en charge par le SIEIL).  
(voir détail en annexe jointe)

Le maire est autorisé à signer l'estimatif.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*

## **4° DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Pas de droit de préemption urbain exercé par la commune sur la vente d'une maison aux Baratteries.

## **5° LE POINT SUR LE PROJET DE LOTISSEMENT DE« la Paille, les Rocantonelles »**

2 projets sont proposés par VTH, le N° 1 a été retenu et doit être retravaillé et présenté le 17/06/2015 à 14 h en mairie.

## **III AFFAIRES GENERALES**

### **1° ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE réf : 2015\_040**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique entre la commune et le Département, et s'engage à inscrire la somme de 2 € par habitant au budget bibliothèque.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la dite convention.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*

### **DIVERS**

**RES** : Assemblée générale le 09/06/2015 à 18h.30. Mme ROUMEAS représentera la commune

### **Invitations :**

SUPER U le 06/06/2015

Chambre des métiers le 01/06/2015

**Informations :**

Chapiteau du livre à St Cyr sur Loire  
Présentation parcours « Touraine à vélo »

Mme FLORENCE – Info sur le site internet de la commune. Demande d'accord pour l'élaboration d'un trombinoscope des élus.

Rappel de la réunion ados le dimanche 31/05 au stade

M. CHESNEAU : info sur la visite des équipements du SIAEP

M.MEULOT :

Rendez-vous chantier pour le multi accueil de Semblançay. Ouverture prévue le 15/09/2015. Une information est disponible en mairie.

Demande d'aide au montage et démontage des barnums pour la fête du plan d'eau le 12 et 15/06/2015.

Mme ROBBE :

Renégociation des prêts, action en cours.

Information service civique - les tâches dédiées actuellement à la personne ne correspondent pas à la mission de service civique. Recadrage obligatoire dans les plus brefs délais et nouvelle réunion le 15/06/2015 à 14h

Mme ROUMEAS -- Information sur le programme culturel des 4 vents qui semble axé sur le thé dansant et non sur la culture.

Information sur spectacle Bricanote les 13 et 14/06 à Semblançay.

1ere réunion de travail au SCOT le 03/06/2015 à 9h30

Mme PAIN -- Réunion de la commission patrimoine le 16/06/2015 à 20h30

M. POUDELET :

Info sur la foire aux fromages de Neullé Pont Pierre

Info sur les stops de la zone des Fossettes

Info sur les arbres remarquables. Aucune personne ne s'est manifestée. Contact a été pris avec M. CRECHE, botaniste.

Mme MOREAU -- Présentation des séances de cinéma pour enfants. Le créneau horaire qui semble le mieux satisfaire est le samedi de 15 h à 16h.

Fin de séance à 22 h

prochain conseil le 30.06.2015 à 20 h 30